



La Banque de l'Objet

Dossier de
présentation



Banque de l'Objet
Partager pour valoriser

98 rue de la plaine des bouchers
67100 STRASBOURG

03.88.44.19.45
contact@banquedelobjet.org

La Banque de l'Objet : une association solidaire née d'un constat et d'une réflexion

Le constat : les invendus coûtent à l'entreprise, au consommateur, à la collectivité.

6 milliards d'invendus non-alimentaires sont écoulés chaque année par les fabricants et distributeurs français en dehors de leurs réseaux habituels*.

Soit 4,2 % des 140 milliards d'euros de produits non-alimentaires distribués chaque année en France*.

630 millions d'euros de produits neufs non alimentaires sont détruits en France chaque année*.

La destruction des invendus **coûte entre 250 et 750 euros la tonne**, selon leur nature et génère **5 à 20 fois plus de gaz à effet de serre** que leur réutilisation*.

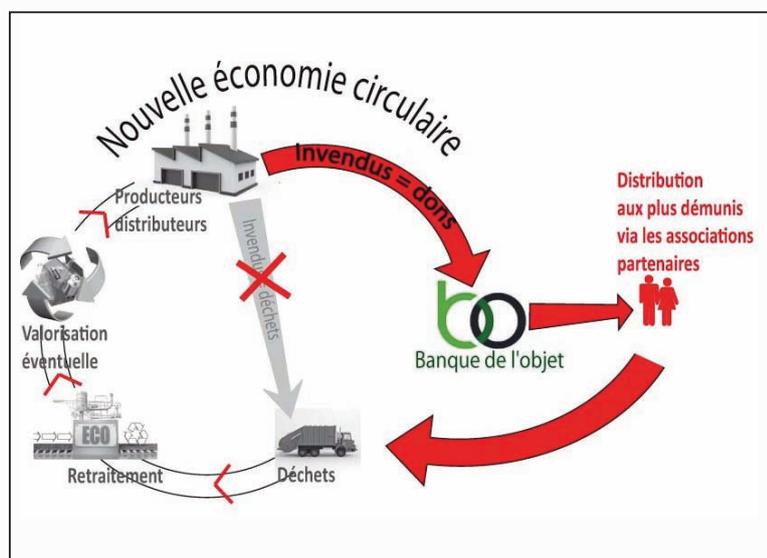
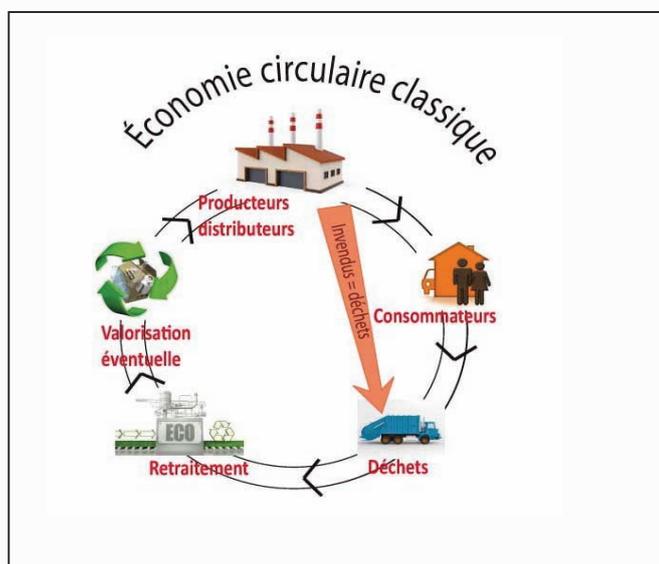
La gestion du sur-stock des invendus (fin de séries, erreurs de collections, coloris, saisonnalité...) représente directement et indirectement plusieurs coûts pour l'entreprise : économiques par rapport à la revente aux soldeurs, écologiques dans le cas de destruction qui génère 5 à 20 fois plus de CO2 que leur réutilisation, en matière de transport pour l'acheminement vers les lieux de destruction, mais également en terme d'image à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

La réflexion : le don rapporte valorisation et avantages.

Au contraire, le don à une association solidaire permet à l'entreprise de bénéficier à la fois des **avantages fiscaux** prévus par l'article 238 du CGI (60% de réduction fiscale par rapport au prix de revient des objets donnés), d'une minoration des coûts cités plus haut, mais aussi d'une valorisation multiple :

- en matière de **logistique**, du fait de l'intervention d'un interlocuteur unique pour la collecte et le stockage ;
- en matière de **développement durable**, grâce à l'utilisation des objets au lieu de les transformer en déchets ;
- en matière d'**implication** de ses collaborateurs ainsi de ses partenaires ;
- en matière de **RSE**, par l'accomplissement d'une action de solidarité envers les plus démunis ;
- en matière de **garanties** quant à l'utilisation de ses dons, grâce au partenariat avec une association reconnue et engagée.

*Étude ADEME/Agence du don en nature - mars 2014



La Banque de l'Objet : Collecter gratuitement pour distribuer gratuitement.

La vocation de la Banque de l'Objet :

L'association a pour objet d'apporter une aide à des personnes faisant face à des difficultés matérielles et économiques. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de solidarité et de lutte contre le gaspillage. Elle vise également la réduction des déchets grâce à l'emploi d'invendus. Par son action, elle s'inscrit comme acteur du développement durable local et d'une économie totalement circulaire.

Le contexte :

Un collectif d'associations locales est à l'origine de ce projet innovant qui s'inspire de deux expériences menées en Ile de France : Dons Solidaires et Agence du Don en Nature. Il s'appuie notamment sur les résultats convergents des études réalisées tant par l'ADEME que par des cabinets spécialisés (AK2C et Income Consulting) qui démontrent l'ampleur du gaspillage récurrent que représente la destruction d'invendus en France.

Une enquête menée par la Banque Alimentaire en 2013 démontre qu'à priori aucune association de l'Est de la France n'a le même positionnement.

Le principe de fonctionnement :

La Banque de l'Objet collecte des invendus auprès de commerçants et de fabricants : tout produit pouvant

trouver son utilité dans l'équipement de la maison (mobilier, vaisselle, literie, appareils électroménagers, matériaux de bâtiment et bricolage) ou la vie courante d'une famille (textile, fournitures scolaires, produits d'hygiène).

La Banque de l'Objet stocke ces produits puis les distribue gratuitement aux familles et aux personnes démunies via les associations partenaires.

Les associations partenaires, par convention, participent aux frais logistiques (collecte, stockage et distribution des produits).

Principaux partenaires associatifs :

Plusieurs associations locales œuvrant dans le secteur social font partie des fondateurs de cette nouvelle structure : la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, Emmaüs Mundolsheim, Humanis, Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes, Club des Jeunes l'Etage, Les Epis -L'Épicerie Sociale Intercommunale de Bischheim-Schiltigheim-Hœnheim.

La Banque de l'Objet a vocation à élargir son action au profit du plus grand nombre possible d'associations en contact avec les personnes en situation de précarité.

Ce projet s'inscrit en complémentarité avec les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire des secteurs du réemploi ou du recyclage.



Le don : une solidarité indispensable au profit des plus démunis.

Alsace aussi, une pauvreté endémique

Depuis des décennies, le taux de pauvreté en Alsace se situe au-delà des 10% et frôle même les 12%, selon les chiffres publiés par l'Observatoire des inégalités*.

Ce sont donc au moins 50 000 personnes de moins de 65 ans qui vivent sous le seuil de pauvreté dans notre région et qui ne peuvent le plus souvent disposer du minimum d'équipement pour leur foyer.

Un tissu associatif dense et actif :

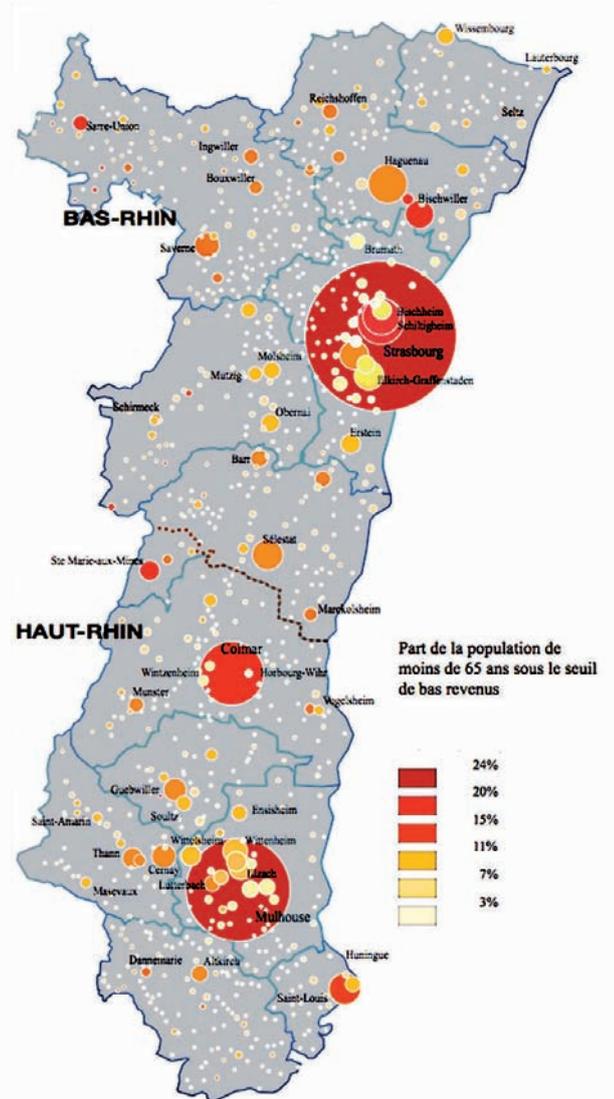
Ce ne sont pas moins de 9 000 établissements associatifs qui sont recensés en Alsace au sein de l'économie sociale, dont un très grand nombre œuvre dans le domaine de la solidarité. C'est ainsi que l'on dénombre 132 structures d'insertion regroupées au sein de l'URSIEA (Union régionale des structures de l'insertion par l'économie d'Alsace), 50 établissements pour adultes et familles en difficulté, 39 CCAS (Centre communal d'action sociale), sans compter les inclassables, comme les associations caritatives confessionnelles, les ONG (organisations non gouvernementales) présentes en région, etc.

Toutes ces associations, au contact direct avec les bénéficiaires, ont vocation à devenir partenaires de la Banque de l'Objet.

Un circuit de distribution rôdé :

Le principe de collecte/distribution choisi par la Banque de l'Objet s'inspire du mode de fonctionnement mis en place par les Banques Alimentaires depuis de très nombreuses années et qui a largement fait ses preuves : des tournées de ramassage à la demande, un lieu de stockage sécurisé, un réseau de partenaires associatifs de proximité, un outil logistique performant porté par des professionnels encadrant de nombreux bénévoles.

Carte de la pauvreté en Alsace



* Source : INSEE 2010

La Banque de l'Objet : les services auprès des entreprises et des associations.

Pour les entreprises, un interlocuteur unique tout au long de la chaîne logistique.

De la collecte jusqu'à la mise à disposition des associations concernées, la Banque de l'Objet est l'acteur pivot qui prend en charge toutes les opérations de collecte, tri, stockage, information des partenaires, etc.

À l'issue de la collecte, l'entreprise se voit délivrer un reçu destiné à l'administration fiscale, lui permettant de bénéficier des avantages de la loi Aillagon détaillés par le Code général des impôts.

De ce fait, le donateur est soulagé des contraintes liées à la gestion habituelle des invendus, tout en n'ayant affaire qu'à un interlocuteur unique pour l'ensemble de cette chaîne d'opérations.

Pour les associations, souplesse et professionnalisme dans la solidarité.

Les produits parviennent à la Banque de l'Objet. Ils sont triés et rangés par des bénévoles formés et motivés. L'association informe directement les réseaux associatifs des possibilités de partenariat et, en fonction des besoins exprimés, met à la disposition des associations les produits récupérés. Les structures viennent chercher les objets au siège de la Banque de l'Objet.

Les associations partenaires distribuent ensuite ces produits aux familles et aux personnes en situation de précarité qu'elles accompagnent au quotidien. Ces associations, par convention, participent aux frais logistiques (collecte, stockage et acheminement des produits) et sont incitées à faire participer à leur tour,

à un niveau symbolique, les bénéficiaires finaux, ce qui contribue à valoriser ces dons à leurs yeux, mais aussi à leur restituer de la dignité dans cette chaîne de solidarité.

En apportant des réponses liées aux préoccupations matérielles, l'action de la Banque de l'Objet permet aux associations bénéficiaires de dégager du temps, des énergies et des moyens pour d'autres projets et démarches avec les personnes en précarité. Elle contribue ainsi à la dynamique associative : équipes – bénévoles – usagers.

Elle facilite de cette façon la poursuite des projets vers l'autonomie des personnes suivies.

À titre d'information : pour les seuls mois de juin à décembre 2014 : **17 structures** ont bénéficié de **11 193 articles** pour une valeur marchande de **43 380€**. Essentiellement du linge de maison, des ustensiles d'entretien et de cuisine, du matériel scolaire, des produits d'équipement (ampoules, piles...) et du bricolage.





La Banque de l'Objet en quelques lignes

Le bureau :

Président : Frédéric Nitschke

Vice - Président : Thierry Kuhn

Vice - Président : Luc Lallemand

Secrétaire : Michel Durrive

Trésorier : François Schmitt

Les partenaires institutionnels :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

... et en construction actuellement :

www.banquedelobjet.org